02B-212000335-20230616-2023010616-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

Objet: Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe du Vieux-Port

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Emmanuelle de Gentili

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Madame de GENTILI Emmanuelle; Madame LACAVE Mattea; Monsieur TIERI Paul; Madame PIPERI Linda; Monsieur MASSONI Jean-Joseph; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine; Monsieur De ZERBI Lisandru; Madame POLISINI Ivana; Monsieur PERETTI Philippe; Monsieur LUCCIONI Don Petru; Madame ORSINI-SAULI Laura; Monsieur DALCOLETTO François; Monsieur FABIANI François; Monsieur DEL MORO Alain; Madame FILIPPI Françoise; Monsieur GRASSI Didier; Monsieur GRAZIANI Antoine; Monsieur LINALE Serge; Madame LUCIANI Emmanuelle; Madame MANGANO Angelina; Madame MATTEI Mathilde; Madame PELLEGRI Leslie; Monsieur PIERI Pierre; Monsieur ROMITI Gérard; Madame TIMSIT Christelle; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Madame SALGE Hélène; Monsieur ZUCCARELLI Jean; Madame ALBERTELLI Viviane; Monsieur MORGANTI Julien.

**<u>Etaient absents</u>**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;

Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.

Madame de GENTILI Emmanuelle ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau 02B-212000335-20230616-2023010616-28-DE

Accusé certi<u>llé**e**xé**onise**il m</u>unicipal,

Réception par le préfet : 16/06/2023

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants :

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2019/DEC/01/14 en date du 17 décembre 2019 portant abrogation de la régie autonome du Vieux Port ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/AVR/01/03 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2022;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/JUIL/01/28 en date du 13 juillet 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Vieux-Port l'exercice 2022 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2022/NOV/01/11 en date du 17 novembre 2022 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2022;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

**Considérant** que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal.

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Viviane ALBERTELLI, Monsieur Jean-Martin MONDOLONI, Madame Hélène SALGE et Monsieur Jean ZUCCARELLI ayant voté contre.

## Article 1:

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie annexe du Vieux-Port.

#### Article 2:

- **Constate** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget annexe du Vieux-Port .

#### Article 3:

- **Approuve** le compte administratif du budget du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2022 tel que figurant en qui fait apparaître les résultats suivants :

REGIE DU VIEUX PORT	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	860 489,54	1 028 373,05	- 167 883,51
Exploitation	809 228,34	841 037,36	- 31 809,02
Investissement	51 261,20	187 335,69	- 136 074,49
Reports exercice N-1	847 339,77		847 339,77
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	1 707 829,31	1 028 373,05	679 456,26
Restes à réaliser	679 280,00	859 078,34	- 179 798,34
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	2 387 109,31	1 887 451,39	499 657,92

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230616-2023010616-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par **Ainst fail et d**élibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023

ierre **S**AVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.